

# SPECIAL MOUVEMENT 2015



## PAS A PAS ...TOUTES LES ETAPES

Du mardi 14 avril au dimanche 26 avril 2015 inclus

UNE SEULE SAISIE DES VŒUX PAR I-PROF

Pour consulter la liste des postes :

- sur papier à l'IA, chez les IEN, et lors de nos permanences ( voir page 4)
- sur internet : <https://www.ac-strasbourg.fr/reserve/ecole67/gestion-des-personnels/mouvement-2015/> puis cliquer sur « accès enseignants 1er degré » puis saisir votre nom d'utilisateur et votre mot de passe. Cliquer sur « Mouvement 2015 » dans « Gestion des personnels ».

Pour saisir vos vœux :

- taper : <https://bv.ac-strasbourg.fr/iprof/>
- s'identifier avec son compte utilisateur et son mot de passe (numen)
- choisir rubrique « services » puis SIAM et suivre les indications

Pendant toute la période du mouvement... en cas de besoin n'hésitez pas à nous contacter !

**A partir du 27 avril 2015**

**CONSULTATION DE L'ACCUSE DE RECEPTION**

Cet accusé de réception est envoyé par l'administration dans la boîte i-prof de chaque participant au mouvement avec le récapitulatif de la saisie des vœux et du barème.

**ATTENTION** : vérifiez l'exactitude des informations.

En cas d'erreur il faudra alerter d'urgence les services et le SNUipp-FSU67 pour faire procéder aux rectifications.

**Lundi 11 mai 2015**

**Groupe technique 1ère phase du mouvement  
Examen des cas médicaux et sociaux**

**Mardi 19 mai 2015**

**CAPD MOUVEMENT « première phase »**

A l'issue de cette réunion : vos élu(e)s SNUipp-FSU 67 vous contacteront, si vous leur avez confié le suivi de votre dossier (et un n° téléphone ou une adresse mail) . Sinon, vous pourrez les contacter lors de la permanence téléphonique.

**Jeudis 11 et 25 juin 2015**

**11 juin: Groupe technique:** Maintiens sur écoles, priorités pour le second temps.  
Affectations des temps partiels.

**25 juin: CAPD:** Validation des Maintiens et affectations des temps partiels.  
Seconde phase informatisée.

**Mercredi 1er et jeudi 2 juillet 2015**

**GT Phase manuelle / CAPD Validation phase manuelle**

**Jeudi 27 août 2015**

**Groupe technique « projet d'affectation »: phase d'ajustement**

**Mardi 1er septembre 2015**

**CTSD de rentrée et CAPD Mouvement (validation des affectations)**

LE CALENDRIER PREVISIONNEL du mouvement 2015





SNUipp-FSU 67

# RÔLE DES ELU(E)S du personnel RÔLE DU SYNDICAT

Comme chaque année, le SNUipp-FSU 67 et ses élu(e)s du personnel accompagneront les collègues dans leur participation aux mutations intra-départementales.

Les élu(e)s du SNUipp-FSU67 suivent au cas par cas les situations de **TOUS** les collègues qui leur font confiance en leur envoyant leurs dossiers : pas de fausse promesse mais la garantie **d'équité et de transparence** pour tous.

## VOUS POUVEZ COMPTER SUR LES ÉLU(E)S DU SNUipp-FSU67

### QUI SONT-ILS ?

Les élu-es à la CAPD du Bas-Rhin :

Myriam Brandt, Géraldine Delaye, Agathe Konieczka,  
Catherine Le Duff, François Schill, Virginie Solunto

### COMMENT LES CONTACTER ?

permanences dans nos locaux :

10, rue de Lausanne à Strasbourg

lundi-mardi-jeudi-vendredi : 8h-12h/14h-17h

Mercredi : 8h30-12h

par téléphone : 03.90.22.13.15

par mail : [snu67@snuipp.fr](mailto:snu67@snuipp.fr)

### LEUR RÔLE POUR VOUS AIDER ? AVANT LE MOUVEMENT :

- vous informer, vous conseiller pour vous aider à établir votre liste de vœux
- vous aider à vérifier votre barème (voir ci-contre) à partir des informations que vous nous fournissez.

### EN COURS DE MOUVEMENT :

- contrôler chaque opération.
- s'assurer que les règles départementales du mouvement sont respectées.
- éviter tout passe-droit.
- lors des phases manuelles, faire des propositions au plus près des vœux de chaque collègue.

### APRES LE MOUVEMENT :

- vous informer des résultats dès la fin des différentes CAPD.
- répondre à vos questions concernant ces résultats.
- expliquer nos positions dans les CAPD.
- vous re-contacter si vous n'avez pas obtenu de poste pour préparer avec vous les phases suivantes (voir le calendrier).

Tout cela n'est possible que si nous disposons d'un maximum d'informations, donc **N'OUBLIEZ PAS DE NOUS FAIRE PARVENIR LA FICHE DE SUIVI** (page IV) ainsi que tout document qui vous paraît nécessaire pour la compréhension de votre situation (postes spécifiques, exeat/ineat, direction, demande de maintien ou de priorité médicale ou sociale...)

## Votre barème

### AGS + Note + Bonifications éventuelles

#### Quels éléments sont pris en compte ?

- **AGS (ancienneté générale des services)** : appréciée au 30.09.\* (1 pt par année entière + 1/12 pt par mois supplémentaire + 1/360 pt par jour).

- **Dernière note d'inspection** : coefficient 1 et antérieure au 01.02.\*

- pour les personnels n'ayant pas de note, comme les **stagiaires PES et PES/M2** : attribution d'un élément technique (voir fiche de suivi syndical)

- **Correctif de note** : coefficient 1 et 0,25 pt par année de retard à partir de 3 années de retard (1,5 pt max)

- **Enfant** : 1 pt par enfant de moins de 20 ans au 01.02. \*

- **Bonifications**: PE affectés dans les circonscriptions des Vosges du nord et Wissembourg, en éducation prioritaire, sur postes relevant de l'ASH ou en MECS\*\*

- **Majoration** éventuelle en cas de mesure de carte scolaire (suppression de poste)\*\*

- **Majoration** éventuelle en faveur des personnels handicapés ou des situations médicales/sociales\*\*

\*de l'année du mouvement

\*\*voir détails dans la fiche de suivi syndical



N'oubliez pas de consulter régulièrement notre site:

<http://67.snuipp.fr/>

Les changements qui pourraient intervenir après la parution de ce journal y seront indiqués.

### **NOUVEAU: notre dossier e-mouvement**

Vous le trouverez à cette adresse:

<http://e-mouvement.snuipp.fr/67>



## CONSEILS

**ATTENTION : UNE SEULE SAISIE DE VOEUX  
un poste obtenu ne peut être refusé**  
(sauf cas très particulier )

- \* lisez intégralement et attentivement **la circulaire**.
- \* tout poste peut devenir **vacant** : demandez tous les postes qui vous intéressent.
- \* vérifiez que vous êtes en possession de votre **NUMEN**.
- \* **n'attendez pas les derniers jours** : le serveur risque la saturation. En cas de problèmes pour vous connecter, contactez-nous.
- ⇒ **soyez attentifs à ce qui s'affiche !** Après la fermeture du serveur, vous ne pourrez plus modifier ni vos vœux ni l'ordre de vos vœux.
- \* **attention aux spécificités de certains postes** que vous pourriez demander, renseignez-vous si vous avez des doutes :
- ⇒ auprès du service des personnels (D1D) : postes de remplacement, postes fractionnés, postes d'EMF, postes des candidats aux CAPA-SH...
- ⇒ auprès des IEN : RASÉD, RPI, CLIS, sites bilingues, horaires aménagés...
- ⇒ auprès des écoles : postes de maternelle en école élémentaire, décharges de direction, ...
- ⇒ auprès des élu-es du SNUipp-FSU 67 .

## QUI PARTICIPE? QUAND ?

### A LA PREMIERE PHASE DU MOUVEMENT : MI MAI

- 1) Les enseignants nommés à titre définitif qui **souhaitent** changer de poste.
- 2) **Obligatoirement**, les enseignants :
  - à titre provisoire
  - victimes d'une fermeture de poste
  - intégrés par permutation informatisée
  - demandant leur réintégration après dispo, détachement, congé parental, CLD...
  - les Professeurs des écoles stagiaires (PES)
  - les candidats à une formation CAPA-SH

### A LA DEUXIEME PHASE : JUIN

- Les collègues à titre provisoire n'ayant rien obtenu à la 1ère phase.
- Les PES n'ayant pas obtenu de poste à la 1ère phase.
- Les collègues entrant dans le département par ineat.
- Quelques collègues à titre exceptionnel.

### AUX PHASES MANUELLES : JUILLET- FIN AOUT

- Les collègues n'ayant rien obtenu aux 1ère et 2ème phases.

\* Si vous avez exercé une **fonction de directeur pendant au moins 3 ans** mais que vous avez interrompu cette fonction l'année dernière, n'oubliez pas de remplir la fiche annexe si vous demandez cette année un poste de direction.

**ET SURTOUT ATTENTION AUX DATES  
des différentes procédures ! (voir calendrier page I)**

## COMMENT ÇA MARCHE ?

- L'ordinateur traite les demandes des collègues dans l'ordre décroissant des barèmes. Les vœux sont examinés par l'ordinateur dans l'ordre indiqué sur la liste établie par le collègue, qu'il s'agisse de vœux sur postes précis ou de vœux sur « secteurs géographiques »\*.
- Chaque poste correspond à un code différent. Tous les postes sont susceptibles de devenir vacants.
- Lors de la 1ère phase, les nominations se font à titre définitif. Des nominations à titre provisoire peuvent intervenir sur certains postes: postes spécialisés pour des non titulaires du CAPA-SH.
- Lors de la seconde phase informatisée, les postes sont attribués à titre provisoire.
- Les enseignants qui n'obtiennent rien à la première phase du mouvement :
  - restent sur leur poste s'ils sont à titre définitif
  - participent à la seconde phase s'ils sont à titre provisoire.
- Les enseignants qui n'obtiennent rien à la seconde phase du mouvement :
  - se verront attribuer un poste, à titre provisoire, lors des phases manuelles de juillet ou de fin août.

Lors de la **phase manuelle**, ce sont les informations que vous avez données aux délégués du SNUipp-FSU67 qui permettront de vous nommer, si possible, au plus près de vos vœux.

\* secteurs géographiques : ils correspondent aux écoles qui dépendent d'un même collège, pour Strasbourg la notion de « quartier » est aussi prise en compte. **Au moins un vœu géographique est obligatoire pour les collègues actuellement nommés à Titre Provisoire.**